

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 22 mai 2026 à 17h00

Présents : MORLET Eric ; BENAMAR Akima ; ESCHIMESE Dominique ; JELU Cécile ; LAMBINET Christine ; MAHOUDEAUX-ARMAND Jocelyne ; TOPOR Patrick ; TROUSSET Dominique

CHAPUT Jean-Pierre ; DUBOIS Monique ; LEROUGE Jocelyne ; MANZONI Arielle ; PONSART Angélique ; PRIOLO Carolle

Absents excusés : DURMARQUE Rolande ; PANNET Michel (pouvoir à DUBOIS Monique)

Absents : MARY Stéphanie

Avec 14 membres présents, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 17h00 et est présidée par Madame BENAMAR Akima, Vice-Présidente

Madame PRIOLO Carolle est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du Conseil d'Administration du 24 avril 2026

A l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte le compte-rendu de la séance du 24 avril 2026 qui n'appelle aucune observation.

2) Examen des demandes reçues

Afin de pouvoir délibérer de façon claire et transparente lors de demandes d'aide reçues, il est proposé aux membres de revoir le barème du calcul de Reste A Vivre (RAV) de la séance du 17 septembre 2020, la fréquence et les dérogations.

Madame BENAMAR Akima a travaillé en amont sur une proposition qu'elle propose aux membres (voir annexe).

Ce barème sera revu et acté à la prochaine séance.

En attendant, le premier dossier est étudié : il s'agit d'une famille vivaroise, 1 couple avec 3 enfants, avec pour bailleur social, Espace Habitat. Une aide au loyer est demandée.

L'épouse a été reçue par Madame BENAMAR Akima et Madame LAMBINET Christine lors d'une permanence le 28 avril. Les ressources et les charges ont été présentées.

Après échange et débat, il apparaît qu'aucune dette ni aucun retard de loyer avéré ne peut être retenu à ce jour. Toutefois, il est recommandé au couple de se rapprocher des services sociaux du bailleur ainsi que de la CAF, dans la mesure où ils bénéficient d'une aide au logement, afin d'assurer un suivi de leur situation et de prévenir toute difficulté future.

La situation financière du foyer ainsi que le reste à vivre demeurent toutefois très tendus. En conséquence, la situation pourra être réexaminée en septembre si nécessaire. Ayant également une grande fille à charge en âge de travailler, il faut l'encourager à se renseigner auprès de la CAF pour le droit au RSA car elle a déjà travaillé.

Les membres sont défavorables à une aide étant donné la situation débloquée. Toutefois, après preuves de démarches, la situation pourra être revue en septembre s'il y a besoin.

Vote contre à l'unanimité.

Deuxième dossier : il s'agit d'un couple vivarois sans enfant ; Monsieur ne travaille que quelques heures par semaine et Madame perçoit l'Allocation Adulte Handicapé. Suite à un accident de voiture, la voiture a été déclarée épave. Le couple demande une aide à la mobilité pour pouvoir se racheter une voiture. Les ressources et les charges ainsi que 2 devis de garagistes proposant des véhicules à la vente ont été présentés.

Après débat, les membres sont défavorables à une aide et il va leur être proposé dans un courrier de se rapprocher de la CAF pour obtenir (sous réserves de conditions) un prêt à taux zéro.

Vote contre à l'unanimité

3) Présentation et validation du calendrier des réunions pour le second trimestre

Etant donné que le jour de réunion a été fixé au dernier vendredi de chaque mois, les dates suivantes sont proposées, (sous condition de recevoir une convocation) :

- Vendredi 26 juin 2026
- Pas de Conseil d'Administration en juillet/août
- Vendredi 25 septembre 2026
- Vendredi 30 octobre 2026
- Vendredi 27 novembre 2026
- **Vendredi 18 décembre 2026**

4) Divers

Colis : afin de préparer la distribution des colis de fin d'année, Madame BENAMAR Akima a demandé des devis à 3 entreprises locales :

- Le pressoir des gourmands à Douzy
- La Boutique Ardennaise à Charleville-Mézières
- Saveurs d'Ardenne à La Francheville

Les devis seront présentés lors de la prochaine séance.

Co-voiturage : il est rappelé le fonctionnement du co-voiturage ainsi que les conditions pour être éligible (à partir de 70 ans et/ou avoir un taux de handicap à 80 %). Néanmoins, il convient de revoir le système de paiement lorsque la personne donne une liste de courses à l'employée et qui donc n'est pas présente (voir annexe).

ESCVH : un partenariat entre le CCAS et l'Espace Social et Culturel Victor Hugo (ESCVH) pourrait être proposé pour des déplacements de type : se rendre au cimetière ; se rendre à des RDV médicaux.

Santé : débat sur des moyens de communication qui peuvent être mis en place pour différents dépistages (atelier d'autopalpation lors d'octobre rose par exemple ; etc)

18h25 : Clôture de la séance

Compte-rendu certifié conforme le 05 juin 2026

Vu sans observation,

La secrétaire de séance

PRIOLO Carolle



La Vice-Présidente,

BENAMAR Akima